

COURTIER

**ORT ASSURANCES**

31 RUE DE LA PLAINE

75020 PARIS

 **01 43 46 90 41**

 **01 43 41 92 42**

 [ORTASSURANCES@ORTASSURANCES.FR](mailto:ORTASSURANCES@ORTASSURANCES.FR)

N°ORIAS **07 002 276 (ORT ASSURANCES)**

Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

SAS FLEX FUEL  
300 RTEDES CRETES  
LES ESPACES ANTIPOLIS CS 7  
06560 VALBONNE

### Votre contrat

**Responsabilité Civile Entreprise**

Souscrit le 01/01/2022

### Vos références

Contrat

**10919629104**

Référence client

**713473920**

Date du courrier

**03 janvier 2022**

## Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD atteste que :

SAS FLEX FUEL

300 RTEDES CRETES

LES ESPACES ANTIPOLIS CS 7

06560 VALBONNE

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10919629104** ayant pris effet le **01/01/2022**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

-

- Conception, fabrication, installation, réparation/maintenance de système hydrogène doptimisation et de dépollution de tous types de moteurs.

- Conception, fabrication, et vente de kits de bioéthanol destinés aux véhicules terrestre à moteurs, sans aucune installation, ni maintenance.

- Conception, fabrication et vente de décalamineurs par hydrogène.

- Accompagnement et formation uniquement des professionnels de l'automobile pour la pose des kits bioéthanol et système hydrogène.

-Via le site internet "Roulezpascher", vente de boitiers de conversion et de la prestation d'installation chez un garage partenaire, avec paiements en ligne.

LE PRESENT CONTRAT NA PAS POUR OBJET DE COUVRIR LACTIVITE DE TRANSFORMATION DE MOTEURS POUR LEQUIPER A L'HYDROGENE (PILE HYDROGENE).

**Vos références**

Contrat

**10919629104**

Client

**713473920**

LE CONTRAT N'A PAS POUR VOCATION DE GARANTIR L'INSTALLATION DES SYSTEMES HYDROGENE SUR LES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR, CETTE ACTIVITE ETANT COUVERTE PAR UN CONTRAT MULTIRISQUE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2022** au **01/01/2023** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 03/01/2022

Guillaume Borie  
Directeur Général Délégué



**Vos références**

Contrat

**10919629104**

Référence client

**713473920****Montants des garanties**

<b>Nature des garanties</b>	<b>Limites de garanties en €</b>
<b>RC Avant livraison des produits ou réception des travaux</b>	
<b>Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :</b>	<b>10000000 € par sinistre</b>
Les dommages corporels	10000000 € par sinistre
Les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que les bien confiés)	2 200 000 € par sinistre
Les dommages immatériels non consécutifs	250 000 € par sinistre
Les dommages aux biens confiés	220 000 € par sinistre
<b>RC Après livraison des produits ou réception des travaux</b>	
<b>Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :</b>	<b>2 200 000 € par année d'assurance</b>
Les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	2 200 000 € par année d'assurance
Les dommages immatériels non consécutifs	250 000 € par année d'assurance
Les frais de dépose / repose (engagés par l'assuré)	150 000 € par année d'assurance
Les frais de retrait (engagés par l'assuré)	200 000 € par année d'assurance
<b>Autres garanties</b>	
<b>Risques environnementaux - de pollution</b>	<b>1 000 000 € par année d'assurance</b>
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont:	1 000 000 € par année d'assurance
Le préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100 000 € par année d'assurance